

*Initiatives ministérielles*

à parcourir, ce qui veut dire une journée de vol pour y aller et une journée de vol pour y revenir.

Je voudrais aussi attirer votre attention, monsieur le Président, puis attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le comté de Manicouagan couvre aussi la région de la Baie d'Ungava où sont situés des villages inuit, situés encore là à 600 ou 700 milles au nord de Montréal et de Sept-Îles.

Alors, monsieur le Président, ceci pour vous dire que pour un député qui représente un comté comme celui-là, comté en développement, comté aux innombrables besoins, comté où dans certaines parties tout est à faire, la cédule des travaux de la Chambre actuellement rend le travail du député extrêmement difficile.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la Chambre le fait que nos électeurs nous ont élus non pas dans le seul but, devrais-je dire, de passer de nombreuses heures à la Chambre des communes à faire des lois, même si c'est important de faire ce travail-là, nos électeurs nous ont élus pour être capables de nous parler, pour être capables de passer du temps avec nous, avec les députés, être capables de nous transmettre leurs préoccupations afin de nous familiariser avec leurs besoins et aussi travailler avec eux à la mise en place de services; travailler avec eux auprès des instances du gouvernement fédéral pour préparer des projets de façon à améliorer les conditions, améliorer les services du gouvernement fédéral dans nos régions.

Monsieur le Président, j'ai touché rapidement aux moyens de communication dans mon comté. Je voudrais vous mentionner que les deux tiers de mon comté, les communautés qui occupent les deux tiers de ce territoire-là ne sont pas reliées par la route. Certains endroits de mon comté sont accessibles par bateau seulement durant l'été, ou par avion, et durant l'hiver, lorsque le service de bateau est discontinué, ces villages-là de mon comté sont accessibles par avion seulement.

J'aimerais aussi souligner à la Chambre, monsieur le Président, que dans toute la partie est de mon comté, les villages ne sont pas reliés entre eux par la route. Alors, si moi comme député du comté de Manicouagan je veux visiter ces villages-là, aller rencontrer les gens, aller passer du temps avec eux, dans beaucoup de cas, et la plupart du temps, je suis obligé de me déplacer en moto-neige, ou en bateau durant l'été.

Alors, monsieur le Président, vous allez comprendre que pour un député qui vient d'une région éloignée, dont le comté est extrêmement grand, les moyens de communication sont extrêmement difficiles. Le fait de passer des semaines complètes ici, semaine après semaine, jour après jour, pendant que la Chambre siège, comporte des inconvénients qui sont énormes et qui rendent évidem-

ment l'accomplissement de notre travail de député extrêmement difficile.

Monsieur le Président, les changements qui sont proposés par le gouvernement aux horaires des travaux de la Chambre, d'après moi, comportent des améliorations fort importantes. Le fait de siéger trois semaines consécutives et de pouvoir ensuite partir dans nos comtés pour une semaine représente, pour moi en tout cas, pour un député qui vient d'une région éloignée et qui a à représenter un très grand comté, une façon de me permettre de faire un travail beaucoup plus efficace, beaucoup plus productif pour mes électeurs, pour les citoyens du comté. Durant les trois semaines que la Chambre siège, où les députés sont requis d'être à Ottawa, eh bien pendant ces trois semaines-là, nous allons pouvoir faire du travail efficace, tant à la Chambre que dans les comités.

Alors, monsieur le Président, le fait d'être trois semaines ici par période, trois semaines consécutives, va nous permettre de s'attacher directement et strictement aux travaux de la Chambre, strictement aux travaux des comités permanents et aussi aux travaux des comités législatifs, va nous permettre de concentrer notre travail et nos efforts sur les travaux de la Chambre, sur les travaux des comités, sur le travail législatif, sur le travail d'amendement, de révision des lois.

La quatrième semaine nous permet de rentrer dans nos comtés, de prendre le temps de rencontrer nos électeurs, d'assister à leurs rencontres, de susciter de ces rencontres, de leur aider à préparer leurs projets, de leur aider dans leurs démarches auprès des différentes instances du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi penser un peu à l'avenir. On peut peut-être dire que c'est relativement facile pour moi présentement de me déplacer d'Ottawa vers Sept-Îles ou de Sept-Îles vers Ottawa à chaque semaine, parce que les moyens de communication par air sont faciles. Entre Ottawa et Sept-Îles, c'est vrai. Mais dans un avenir probable, il est possible qu'une personne qui vienne d'une des communautés de la Basse-Côte-Nord soit élue comme député du comté de Manicouagan à Ottawa. Alors, figurez-vous, monsieur le Président, pour un instant qu'est-ce que ça voudrait dire pour une personne résidant à Natashquan qui serait élue député du comté de Manicouagan, de partir d'ici sur le vol de 16 heures le vendredi après-midi, faire un arrêt à Québec, transférer sur un vol qui fait Québec-Sept-Îles, et ensuite repartir le lendemain, le samedi pour Natashquan et être obligée de revenir ici le lundi pour reprendre les travaux de la Chambre.

Vous comprenez, monsieur le Président, qu'il deviendrait pratiquement impossible pour un citoyen de cette partie du comté de s'acquitter de sa tâche de député de façon efficace, de s'acquitter de sa tâche dans les meilleurs intérêts de ses électeurs et de ses électrices.